



## LOIS - REGLEMENTS

- [Décret n°2025-1193 du 8 décembre 2025 relatif à la périodicité de la visite médicale d'information et de prévention pour les agents de la fonction publique territoriale](#)

Le décret prévoit que la visite d'information et de prévention est organisée au minimum tous les cinq ans. Toutefois, pour certaines catégories d'agents nécessitant une surveillance médicale renforcée, le présent décret prévoit que cette visite est effectuée au minimum tous les quatre ans par un médecin du travail et doit être suivie d'une visite intermédiaire effectuée par un professionnel de santé au plus tard dans les deux ans suivant cette visite.

- [Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics](#)

Le décret modifie les seuils prévus par les [articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique](#). Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux.

- [Décret no 2025-1343 du 26 décembre 2025 modifiant les dates d'application des obligations concernant les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires, les systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement, et le calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid](#)

Ce décret reporte au 1er janvier 2030 la mise en œuvre de certaines dispositions des décrets relatifs aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires, aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et au calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid relatives aux bâtiments existants.

## JURISPRUDENCES

- [Tribunal administratif de Nantes, 8 octobre 2025, n°2300489, ville d'Angers](#)

Le conseil municipal peut décider de facturer les personnes responsables de dépôts de déchets ne respectant pas les jours et heures de collecte. Le conseil municipal en fixe les frais. Les agents municipaux peuvent apporter la preuve de l'identité du fautif par photographies et contrôle du contenu des sacs déposés.

- **TA Cergy Pontoise, 15 juillet 2025, n° 2312398-2412274, ASSOCIATION LION STRIKE BOXING CLUB**

La mise à disposition d'un local communal à une association ne peut être légalement refusée que pour des motifs tirés des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public et à condition qu'il ne soit pas porté atteinte au principe d'égalité de traitement entre les personnes intéressées

## MUNICIPALES 2026

- [Circulaire du 30 décembre 2025 sur l'affichage électoral dans le cadre des élections municipales et communautaires de 2026](#)
- [Conseils pour organiser la cérémonie des vœux](#)
- **Protection foncionnelle des candidats** : Un décret porte application du nouvel [article L. 52-18-4 du code électoral](#), créé par l'[article 12 de la loi n° 2024-247 du 21 mars 2024](#) renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux afin de définir les modalités d'application du nouveau chapitre V ter du [code électoral](#) relatif à la protection des candidats.

[Lire l'article Maire-info à ce sujet](#)

[Décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L. 52-18-4 du code électoral et por et portant diverses modifications du code électoral](#)